

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 4.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	7 deg. dessus zéro.	80 deg.	695 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 heures 52 m.	0 heures 3 m.	6 heures 15 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^e.
À PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officiers de correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS.

MM. les actionnaires du *Censeur* sont prévenus que leur réunion annuelle aura lieu le mercredi 15 avril, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal.

Lyon, 4 avril 1840.

Jamais nous n'avons placé notre confiance dans l'opposition dynastique. Seulement, en la voyant flottante et irrésolue, nous nous demandions parfois si la tourmente politique ne la jetterait pas dans les rangs des défenseurs du droit commun. A quoi cela a-t-il tenu ? à des circonstances qu'on ne pouvait pas facilement prévoir. Tout en la gourmandant, tout en lui reprochant ses faiblesses, nous savions reconnaître les services qu'elle rendait ; nous nous rappelions avec satisfaction ses réclamations contre le titre de *sujets* et contre l'état de siège, ses protestations contre les assommoirs et contre toutes les violences légales organisées depuis le ministère du 13 mars. Nous savions aussi tenir compte de sa défense du droit d'association, de ses sympathies pour les patriotes polonais, de sa résistance à l'époque des lois de septembre ; cependant tous ces faits glorieux pour elle ne nous empêchaient pas de reconnaître qu'elle n'était qu'une des branches du libéralisme, branche plus saine, à la vérité, que celles qui avaient poussé autour de nous.

L'opposition pouvait se transformer, elle ne l'a pas voulu ; elle a préféré l'école de Benjamin Constant à l'école de Rousseau et de La Mennais. Elle a mieux aimé se joindre aux défenseurs des faits constitués et des droits acquis, qu'aux amis du droit pur ; elle s'est laissée aller vers la pente si commode que le pouvoir lui a préparée. — A nous donc, radicaux, les aspérités de la lutte ! à nous les lieux escarpés ! Puisque la gauche a déserté, renions-la. Au surplus, où était sa force morale ? dans sa probité politique, dans son désintéressement. Pourra-t-elle rester probe en vivant dans l'atmosphère de M. Thiers ? pourra-t-elle rester désintéressée au milieu de la corruption qui s'élance vivace autour d'elle ? Cela n'est guère possible. Encore quelque temps, et nous saurons ce qu'elle aura conservé de sa vertu.

Maintenant, il est encore dans la chambre élective un noyau d'opposition radicale. Les hommes qui le composent sont l'objet de vives préoccupations ; seuls, ils vont avoir à supporter les fatigues du contrôle des actes du pouvoir ; seuls, ils seront appelés à discuter de notre point de vue les intérêts généraux. Pour répondre à la grandeur de leur nouvelle position, qu'ils sachent nettement accepter la rupture commencée par les défectionnaires de la gauche ; il ne doit plus rien y avoir de commun entre la gauche ministérielle et la gauche radicale ; il faut qu'il y ait divorce complet et définitif. D'ailleurs, il ne peut plus être question de faire une opposition habile qui puisse amener la conquête d'une majorité ; il s'agit de se placer en face du pays, de s'occuper de ses besoins et de s'en faire les organes. A l'école libérale, substituez, Messieurs de la gauche puritaine, l'école démocratique ; à la pensée qui fait tout résider dans la capacité, faites succéder celle bien plus morale qui veut que tout repose sur le droit, c'est-à-dire sur la justice ; enfin, aux garanties reconnues par la charte, ajoutez les garanties qui résultent des faits sociaux de notre époque. — Voilà désormais votre mission.

La proposition de M. Remilly est incomplète. Nous admettons qu'elle ne porte pas en elle un remède efficace. Pour notre compte, nous aimerions mieux le système des incompatibilités que celui qui résulte de la proposition ; aussi aurions-nous approuvé les journaux ministériels s'ils eussent attaqué le projet de réforme du parti conservateur en en présentant un plus large et plus praticable. Le *Courrier français*, le *Siècle*, le *Constitutionnel* se gardent bien de le faire. Ils font un feu croisé sur tous les articles de la proposition, et se bornent à cela. Puis ils s'étonnent de voir les journaux conservateurs les accuser de viser aux places pour leurs rédacteurs ou pour leurs amis, de vouloir se substituer aux fonctionnaires publics qui les gênent ou accaparer les emplois qui leur plaisent. En vérité, quand on se livre à ces conjectures, on ne fait pas de calomnies ; seulement on déduit les conséquences de certaines argumentations passablement scandaleuses.

Si l'opposition avait eu le courage d'admettre en principe que le gouvernement doit avoir dans toutes les hautes fonctions de l'Etat des agents qui soient en harmonie avec lui, elle n'en serait pas aujourd'hui réduite à n'oser toucher à aucune des positions qui la gênent dans sa marche ; elle proclamerait hautement la nécessité de la destitution des fonctionnaires qui sont investis d'une grande responsabilité politique. La voilà maintenant obligée de finasser, la voilà qui se montre tout à la fois couarde et faible. Elle n'a pas encore osé dire : « Oui, nous voulons les ressemblances de l'administration dans nos mains. » Comment le pourrait-elle, alors qu'à chaque destitution de fonctionnaires elle a crié à l'arbitraire ? Comment le pourrait-elle, après avoir, dans toute son existence antérieure,

affecté le dédain des fonctions publiques ? Elevée à l'école de la Restauration, elle a continué la comédie de quinze ans ; nous assistons à une nouvelle phase de cette longue déception.

Nous avons déjà fait justice de cette objection de la gauche à la proposition Remilly, à savoir qu'elle renferme un piège. Voici maintenant, d'après le *Courrier français*, où est le piège pour l'opposition.

« On n'attaque pas, dit-il dans son numéro du 1^{er} avril, les députés qui sont déjà fonctionnaires ; quant à ceux qui peuvent aspirer aux emplois publics, comme on suppose qu'ils viennent du centre gauche ou de la gauche, on s'arrange pour leur opposer quelque fin légale de non-recevoir. Quand M. de Remilly aurait voulu nous tendre un piège, aurait-il pu s'y prendre autrement ? »

On le voit, l'aveu est naïf. Ce qui alarme le *Courrier*, c'est la fin de non-recevoir qu'on opposerait à ses amis qui aspirent aux fonctions publiques. Peut-on se montrer plus ridicule et plus naïf ? Et ces gens-là parlent de patriotisme de bien public ! En vérité, c'est pitie !

Or, si la gauche ministérielle n'ose pas demander l'exclusion des fonctionnaires publics de la chambre, la gauche radicale n'a pas les mêmes motifs de se montrer timide ; qu'elle agisse. D'ailleurs voici pour elle le moment de se signaler, si elle ne veut pas aussi de son côté qu'on l'accuse d'inconsistance, si elle veut réellement établir entre le pays légal et le pays des exclus quelque lien sérieux et utile.

M. de Remilly n'a pas retiré sa proposition ; il est même certain qu'il persistera jusqu'au bout dans sa résolution. Cependant le principal organe du château condamne aujourd'hui en termes formels la mesure proposée par l'honorable maire de Versailles ; il la condamne dans son principe et dans ses effets.

Nous n'examinerons pas si c'est une opinion sincère et émise dans le but de faire rejeter la proposition par les anciens 221 ; il se peut que le *Journal des Débats* obéisse en cette circonstance à cette tactique en vertu de laquelle MM. Liadières, Delaborde et un autre aide-de-camp allaient dans les réunions disant qu'ils voteraient pour les fonds secrets et qu'ils engageaient leurs collègues à les imiter. On savait bien alors que ce n'était qu'un jeu, et malgré la petite comédie jouée par les aides-de-camp comme si c'était le château qui eût fait les rôles, c'est à d'autres causes qu'on a dû attribuer la défection d'une partie des prétendus conservateurs.

La conduite du *Journal des Débats* est, après tout, assez explicable en cette circonstance. Il a attendu que les journaux ministériels se fussent prononcés pour ou contre la loi demandée par M. de Remilly, et aujourd'hui il les persifle avec raison :

« Il est facile de voir, dit-il, que la proposition de M. de Remilly a mis dans un risible embarras ces héros de désintéressement qui croient toucher au moment de recevoir en ce monde la récompense de leur longue vertu. S'ils repoussent, comme ils y paraissent décidés, la proposition de M. de Remilly, on leur dira : « Allons, vous voilà tout-à-fait réconciliés avec la corruption, car vous avez voté des fonds secrets, et vous rejetez une loi qui garantirait votre indépendance contre la séduction des faveurs ministérielles. » S'ils l'acceptent, et qu'ils se ferment à eux-mêmes les emplois publics, quant retrouveront-ils une occasion d'y entrer ? »

Les plaisanteries du journal de la liste civile frappent juste, voilà ce qui est malheureux pour les alliés de M. Thiers. Ce n'est pas, disent-ils, pour des motifs semblables à ceux des *Débats*, que nous repoussons la proposition. Nous avons peur qu'on attaque notre cabinet, notre cher cabinet du 1^{er} mars ; il nous a fait des promesses ; nos intérêts reposent sur la tête de M. Thiers ; respectez donc M. Thiers et ne l'importunez pas dans la méditation des grandes choses qu'il prépare !

Ainsi, les ministériels et l'opposition dite conservatrice diffèrent sur les raisons par lesquelles ils combattent la proposition, mais toujours est-il qu'ils n'en veulent ni les uns ni les autres. Qui a changé d'opinion dans cette question ? Ce n'est pas le *Journal des Débats*, nous regrettons de le dire ; c'est l'opposition de gauche qui abdique ses principes.

« Il est fâcheux, dit la feuille ultra-royaliste, il est fâcheux que la proposition ait été présentée par un député conservateur ; mais cela ne doit pas empêcher le parti conservateur de la rejeter. L'opposition du parti conservateur, s'il est réduit à en faire, ne peut être qu'une opposition sérieuse, loyale. »

Il y a peu de chose à changer dans les mots qui précèdent pour les pouvoir appliquer à la conduite que devrait tenir la phalange de M. Barrot. Il est fâcheux, dirons-nous alors, que la proposition ait été présentée par un député conservateur ; mais cela ne doit pas empêcher le parti du progrès de l'adopter.

Mais le temps où il fallait prendre le contrepied d'une maxime des *Débats* pour en faire une maxime de l'opposition, ce temps est déjà loin. Aussi la cour n'a que des remerciements à voter à la gauche Thiers, car la gauche Thiers, n'importe pour quelle raison, arrive au même résultat qu'elle. L'or corrupteur qu'elle aurait voulu obtenir

pour d'autres ministres, la gauche l'a donné ; seulement elle l'a confié à d'autres mains. La mesure qu'on propose, et qui commencerait l'épuration de cette chambre inféodée aux dispensateurs de places, la gauche la repousse afin de ne pas ébranler les banquettes où sont assis ses neuf protégés ou protecteurs, on ne sait encore lequel. *E sempré benè*. Seulement, nous recommandons aux nouveaux convertis du *Siècle* et du *Courrier* les réflexions qui terminent l'article des *Débats*, et qui font toucher au doigt l'énorme sottise que vient de faire la gauche en dédaignant, au profit de M. Thiers et de son repos, la proposition sur les fonctionnaires :

« *Voulons-nous nous rendre à nous-mêmes un jour le gouvernement impossible ?* Surveillons le ministère, mais sans préjudice des droits de l'autorité ; contenons la gauche ; mais pour l'empêcher de gouverner, ne détruisons pas le gouvernement ; ne chassons pas les fonctionnaires publics de la chambre, de peur que nos adversaires n'arrivent aux emplois ; ne faisons pas la guerre aux personnes, aux dépend de nos opinions. »

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 23 mars. — Le retour de M. le maréchal gouverneur, des généraux Schramm, de Rumigny, de Dampierre, avec leurs nombreux états-majors, des bataillons du 3^e léger, du 41^e de ligne, et l'arrivée d'un grand nombre d'officiers de divers régiments, dont quelques-uns (ceux du 2^e léger) n'étaient pas venus depuis six mois, ont rendu à Alger ce mouvement, cette activité qui avaient disparu depuis huit jours.

Voici des renseignements sur un enlèvement de huit hommes par les Arabes. Douze cavaliers de ceux qui sont venus dernièrement de France, auxquels on avait promis du vin contre quelques charges de bois, firent semblant d'aller se promener dans les environs de Douéra, armés seulement de leurs sabres. Dès qu'ils furent hors de vue, ils se mirent à couper du bois et furent aussitôt assaillis par une cinquantaine de maraudeurs arabes qui en enlevèrent huit ; les quatre autres se cachèrent dans les broussailles. Les troupes du camp, croyant qu'on leur tendait un piège, n'osèrent pas sortir ; cependant une petite colonne s'avança avec précaution et parvint à arrêter trois Arabes et à sauver les quatre chasseurs. Ces sept individus ont été conduits en prison.

Du 26. — Le nommé Melet avait assassiné sa femme à coups de couteau, parce qu'elle ne voulait pas lui donner sa procuration pour aller recueillir un héritage en France. Conduit devant le juge d'instruction, cet individu s'est précipité par une fenêtre et s'est brisé le crâne sur les dalles en marbre de la cour du palais de justice ; il n'a pas survécu à cette chute.

— A la nouvelle de la déclaration de guerre de l'empereur de Maroc, le maréchal s'est décidé à renforcer la division d'Oran. Un bataillon du 41^e de ligne est parti par le paquebot de la correspondance ; le reste du régiment s'embarquera successivement pour la même destination.

Chronique Lyonnaise.

Il a été trouvé dans l'arrondissement de la Métropole une chaîne organsin.

La personne qui l'aurait perdue peut se présenter au commissariat de police de cet arrondissement, où elle lui sera rendue.

— Hier soir, deux hommes qui traînaient une carriole à bras chargée de meubles, dans la rue de Flesselles, ont été à la descente entraînés violemment par le poids. L'un d'eux a pu se jeter de côté, l'autre a été malheureusement broyé contre une pompe.

Les blessures qu'il a reçues ont été si graves qu'il a fallu pratiquer immédiatement l'amputation.

— Dans la nuit du 27 au 28 mars dernier, un vol avec effraction extérieure, consistant en une grande quantité de draperie, a été commis au préjudice du sieur Savatet, marchand, établi dans la commune de Vaise. Les auteurs de ce vol étaient inconnus ; mais sur les indices que la police de sûreté avait à sa disposition, dès le 31, à cinq heures du matin, les deux voleurs, l'un forçat libéré, l'autre repris de justice, ont été arrêtés au domicile d'une femme chez laquelle on a trouvé toutes les pièces de drap enlevées au sieur Savatet, à qui elles ont été rendues, sans préjudice des poursuites dont les deux voleurs doivent être l'objet.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« La troupe de MM. Franconi, qui avait obtenu tant de succès à Lyon, n'a pas été aussi heureuse à Saint-Etienne. Outre que ses représentations n'ont pas été très-suivies, elle a perdu plusieurs chevaux, et elle vient d'être frappée par un malheur plus grand. L'un de ses sujets est resté mort dans l'attitude d'un tour de force, que l'on applaudissait d'autant plus qu'il se prolongeait davantage, lorsqu'une triste certitude vint consterner l'assemblée. »

— Nous recevons la lettre suivante :

M. le curé de Neuville-sur-Saône, animé d'un zèle religieux et poussé par un acte de charité envers le sieur B..., tenant abonne ment à la lecture des livres et donnant des leçons de lecture, d'écriture et de calcul chez lui à quelques élèves parmi lesquels il y en avait qui malheureusement n'ont pas fait leur première communion, leur a dit en public dans l'église et en particulier en les confessant : « Si vous ne sortez de là pour aller chez les frères ignorants il n'y aura point de première communion pour vous, et je ne vous recevrai pas même au catéchisme. » Quelques parents ont voulu objecter à M. le curé que

quoique le sieur B... louât des livres, il n'était pas dans le cas de leur donner des leçons contraires à la morale; il leur a répondu: «C'est là mon opinion, et je n'en sortirai pas.» En conséquence, il a fallu nécessairement lui obéir. Maintenant, je demanderais si le curé qui connaît la morale et qui prêche la charité ne devrait pas être animé du même zèle religieux et poussé par le même sentiment de charité pour récompenser le sieur B... comme il a été animé et poussé pour lui nuire.

— Une scène digne du moyen-âge a eu lieu à Givry (Saône-et-Loire) samedi dernier, jour consacré au tirage. Les conscrits de Givry, qui avaient été battus quelques jours auparavant par ceux du Bourgneuf, ont pris leur revanche sur ceux-ci à leur arrivée au chef-lieu du canton, quoiqu'ils fussent accompagnés de leur maire, l'écharpe au côté, et des gendarmes de Chagny chargés de les protéger. Les femmes et les enfants s'en sont mêlés; on s'est cogné, bousculé; les coups de poings et les coups de pierres ont plu comme grêle; mais, fort heureusement, il paraît qu'il n'y a point eu de blessures graves de part ni d'autre.

Grâce aux efforts de la gendarmerie et des pompiers de Givry qui néanmoins ont eu le bon esprit de ne point faire usage de leurs pompes, ainsi que le leur avait commandé leur chef dans une ridicule réminiscence de la fameuse manœuvre du comte Lobau; grâce surtout aux bonnes jambes de quelques jeunes gens qui, poursuivis à plus d'une lieue, sont venus se réfugier jusqu'à Chalon, force est à peu près restée à la loi, et l'opération du recrutement a pu être accomplie.

— Dimanche dernier, une jeune femme de Chalon-sur-Saône, mariée depuis peu de mois, a été victime d'un de ces accidents affreux qui n'arrivent que trop souvent durant les hivers. Le feu ayant pris à sa robe, cette malheureuse femme a été horriblement brûlée, et on ne sait si elle n'en mourra pas.

— On annonce pour aujourd'hui la mise en vente chez M. Charles Savy d'un ouvrage important qui intéresse au plus haut point et sous différents rapports la population lyonnaise. L'auteur de ce livre, qui traite des *eaux de source et des eaux de rivière*, a eu particulièrement en vue d'étudier la composition et les propriétés des eaux qui coulent dans notre ville et de celles qui surgissent dans nos environs, afin de déterminer celles qui sont le plus propres à l'alimentation et à l'industrie des habitants de notre grande cité. Un intérêt de premier ordre s'attache donc à cette publication. (Communiqué.)

LISTES DE SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

No 111. — MM. Rignier et Odin.

MM. Victor P..., 1 f. — Rignier, 3 f. — Piallat, 2 f. — Raymond, voyageur, 5 f. — Anonyme, 1 f. — Odin, 2 f. — Tissu, 3 f. — Un anonyme, 1 f. — Anonyme, 1 f. — Rey, 1 f. — B., 1 f. — Chapuis, 1 f. — Girardon, 1 f. 50 c. — Leture, 1 f. — Dolet, 50 c. — Anonyme, rue Saint-Pierre, 4, 50 c. — Thierry, 4 f. — Anonyme, 50 c.

Total, 30 f.

Collectes diverses.

Un étranger, 1 f. — MM. Gagnière, 50 c. — A. B. T., 1 f. — Kauffmann, de la part d'une jeune demoiselle, 5 f. — La même, 5 f. — MM. Bouchet, 2 f. 75 c. — Théodore, 15 f. — T. H., 5 f. — Louison, produit d'une poésie intitulée: *le Condamné*, 23 f. 65 c. — Versement d'un feuilleton intitulé: *une Lyonnaise à son maire, à propos de son prince*, 54 f. — Liste no 111, 30 f.

Total de ce jour. 142 f. 90 c.
Listes précédentes. 7,693 71

Total jusqu'à ce jour. 7,836 61

ERRATA.

Dans le journal du 15 mars, collecteurs Giroud et Charnier, on a oublié le nom de Serret, pour 1 f.

Dans le journal du 22 mars, liste no 120, lisez: M. Bigot, 2 f., au lieu de 1 f.

Dans le même journal, liste no 92 bis, lisez: Par André et Vernay, au lieu de: Par André.

GRAND CONCERT

DONNÉ PAR LE PREMIER CORPS DE MUSIQUE DE MUNICH.

Le premier corps de musique de Munich, composé de onze artistes, connu sous le nom de *Blechmusik-Verein* (société d'instruments en cuivre), nouvellement arrivé en France, dont la brillante exécution a produit tant d'effet dans les concerts qu'il a donnés dans plusieurs capitales de l'Europe, et se rendant à Paris, aura l'honneur de donner, samedi 4 avril 1840, à huit heures, dans la salle de l'hôtel du Nord, un grand concert instrumental.

PROGRAMME.

Première partie.

- 1^o Ouverture de *l'Italienne à Alger* (Rossini).
- 2^o Cavatine de *Robert le Diable* (Meyerbeer).
- 3^o *Hymens Feiertänze*, valse (Laner).
- 4^o Chœur tyrolien de *Guillaume Tell* (Rossini).
- 5^o Air styrien (Bruner).

Seconde partie.

- 1^o Variations pour le cor à clé (Steigenberger).
- 2^o La Cachucha, galop (Strauss).
- 3^o Final de l'opéra de *Roméo et Juliette* (Bellini).
- 4^o Poste en traineau, valse (Streck).
- 5^o Pot-pourri (Steigenberger).

Prix du billet: 3 francs.

On peut se procurer des billets chez M. Benacci, marchand de musique, rue Saint-Côme, et aux hôtels du Nord et des Courriers.

Paris, 2 avril 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le départ de M. le duc d'Orléans pour l'armée d'Afrique est chose bien décidée. Le nouveau cabinet s'excuse des reproches qui peuvent lui être adressés à cet égard, en disant que le ministère du 12 mai avait lui-même délivré à M. le duc d'Orléans ses lettres de service, et qu'il était impossible de les lui retirer. Nous ne comprenons pas ces scrupules. La présence de M. le duc d'Orléans à l'armée d'Afrique est inconstitutionnelle et dangereuse, ou ne l'est pas; si vous êtes d'avis de l'inconstitutionnalité et

du péril qui résulteront de son départ, pourquoi n'avez-vous pas le courage de vous y opposer? Vous avez dit que vous étiez pour le gouvernement parlementaire, c'est-à-dire pour le gouvernement qui fera prédominer l'influence des pouvoirs responsables dans les affaires du pays. Eh! ne voyez-vous pas que le départ de M. le duc d'Orléans est encore une des conséquences de cette usurpation d'un pouvoir irresponsable sur les prérogatives du parlement, influence que vous voulez faire cesser, et qui subsistera tant que vous ne lui opposerez pas une résistance plus persévérante et plus énergique?

— M. le garde-des-sceaux aura fort à faire s'il veut réparer tout le désordre que ses prédécesseurs ont apporté dans la magistrature. La plupart des parquets de France ont été peuplés par eux de jeunes gens sans capacité, et qui n'avaient d'autre titre à la faveur qu'ils obtenaient que la protection des députés ministériels par lesquels ils étaient recommandés. On cite, entre autres, la cour royale de Metz comme ayant été tellement maltraitée à cet égard, qu'il est impossible aujourd'hui de trouver dans tout le ressort un seul substitut dont on puisse faire un procureur du roi quelque peu capable.

— On attribue à M. Thiers le projet de venir demander aux chambres un emprunt de 200 millions qui seraient consacrés aux travaux publics.

On assure que, sur les 200 millions qui seront demandés, dix seront spécialement affectés à terminer le Louvre. Or, d'après la loi constitutive de la liste civile, c'est aux frais de ladite liste civile que le Louvre devait être terminé. Les dix millions qu'on veut allouer aujourd'hui à ces travaux ne seraient-ils pas une manière détournée de dédommager le château du refus de la dotation Nemours? Que M. Thiers y prenne garde, c'est le rejet de cette dotation qui l'a ramené au pouvoir; si l'opinion pouvait soupçonner qu'en votant contre le projet qu'avaient présenté les ministres du 12 mai, il n'a voulu que renverser ces pauvres ministres, sauf à indemniser plus tard la cour du dommage qu'il lui causait, elle ne tarderait pas à retirer à M. Thiers l'appui qu'elle lui a si généreusement prêté, et sans lequel M. Thiers serait encore aujourd'hui aussi impopulaire qu'il l'était au temps des lois de septembre et de toutes les mesures réactionnaires qui signalèrent sa première administration.

— On vante beaucoup dans le monde officiel la restauration du château de Pau par les maçons de la liste civile. Dans une publication faite sur les lieux mêmes, et ayant pour titre *Panorama historique et descriptif de Pau*, voici ce qu'on dit de cette restauration: «Pour entrer dans le château, on passait sous une voûte construite à gauche de la tour. Cette partie vient de s'écrouler sous le marteau des démolisseurs, lorsqu'il s'est agi de procéder aux grandes réparations ordonnées par la liste civile. C'est à regret, nous devons le dire, que beaucoup de personnes ont vu tomber toutes ces pierres des autres âges, qui semblaient en quelque sorte protester par leur résistance contre l'outrage qu'on leur faisait subir. Aujourd'hui l'œuvre de destruction est consommée! Nous ne voyons guère encore ce que les embellissements futurs du château doivent gagner à la disparition de ces vieux souvenirs de cinq siècles.»

— Hier les ministres du 12 mai se sont réunis dans un banquet, par suite d'un pari perdu par un d'entre eux, qui avait gagé que cinquante voix au moins de majorité se prononceraient en faveur du malencontreux projet de dotation, enterré il y a près de six semaines.

— Lorsque le rapport sur les fonds secrets fut discuté au conseil des ministres, la veille du jour où M. Berville se chargea de le présenter à la chambre, une phrase de ce rapport arrêta M. Thiers et ses collègues. Cette phrase était: «On ne subventionnera plus la presse.» M. Thiers, qui est très-prévoyant, proposa de rayer le mot *subventionnera* et de le remplacer par celui, bien autrement énergique, selon lui, de *corrompra*. Le cabinet, en hommes bien disciplinés, appuya son président, et M. Berville, dans sa confiante bonhomie, écrivit: *On ne corrompra plus la presse*. Lorsque le rapport fut lu à la tribune, personne ne découvrit le piège tendu à la crédulité de la chambre. Grâce pourtant à ce mot élastique, M. Thiers peut faire maintenant ses largesses aux journaux qu'il patronne; on ne l'accusera pas de subventionner la presse, on ne l'accusera même pas de la corrompre. Les libéralités de M. Thiers ont pour but, non de corrompre, mais de récompenser; non d'acheter des dissidents, d'éteindre ou d'amoindrir l'opposition, mais de rémunérer des dévouements et des services reçus. Ce n'est pas de la corruption, c'est de la reconnaissance.

— M. Roger (du Loiret), qui, tout en adhérant au ministère du 1^{er} mars, n'a pas cru pouvoir donner une boucle blanche en faveur du budget clandestin de M. Thiers, explique de nouveau la position particulière qu'il a prise entre la gauche et l'extrême gauche, dans une lettre adressée au *Journal du Loiret*. M. Roger promet son appui au ministère; mais il ajoute: «S'il réalise d'ailleurs des améliorations et de sages progrès.»

Nous pensons que cet honorable député est trop consciencieux pour refuser, par exemple, d'appuyer de sa parole et de son vote la proposition Remilly, et, quoi que dise certaine presse un peu trop apprivoisée aujourd'hui, nous ne pouvons croire qu'une bonne partie de la gauche repousse cette mesure qui est un commencement de réforme. Voici, au surplus, la lettre de M. Roger:

«J'avais pris jusqu'à un certain point, vis-à-vis des électeurs qui m'honorent de leur confiance, l'engagement de ne pas voter des suppléments de fonds secrets. J'ai été assez heureux, dans la dernière occasion solennelle qui vient de se présenter, pour pouvoir tenir cette promesse sans compromettre la question politique qui méritait aussi la plus grande attention. En effet, les 221 ayant échoué dans l'amendement qu'ils avaient présenté et que j'ai contribué à faire rejeter, il m'était personnellement démontré que le plus grand nombre d'entre eux se prononçait en

faveur de la loi. Le succès du nouveau ministère n'étant plus dès lors douteux pour moi, j'ai pu, en toute liberté, et désormais sans inconvénient politique, repousser encore une fois le supplément de fonds secrets, QUE JE PERSISTE À CONSIDÉRER COMME INUTILE ET MÊME DANGEREUX, l'allocation ordinaire du budget étant plus que suffisante; mais ce vote de conscience, conforme à mes circulaires électorales, ne m'a nullement séparé de M. Barrot et de ses amis politiques. Je continue au contraire à leur rester uni, et, comme eux, je ne refuserai pas mon appui au nouveau ministère, s'il réalise d'ailleurs des améliorations et de sages progrès.»

Nous ferons seulement une question à M. Roger: Comment se décide-t-il à soutenir un cabinet qui a osé demander à la chambre un supplément de fonds secrets inutile et dangereux?

— Le *Constitutionnel* annonce aujourd'hui que le général Négrier, qui a déjà commandé avec tant de distinction la province de Constantine, va repartir pour l'Afrique avec un commandement.

— On lit dans le *Commerce*:

«Il est temps sans doute d'adresser une question au cabinet: Où en est la réparation qui nous est due pour l'insulte faite à notre pavillon et à nos officiers dans l'île Maurice?»

— M. de Pahlen, ambassadeur de Russie en France, est parti le 19 mars de Saint-Petersbourg pour se rendre à Paris.

— Nous avons assisté cet après-midi à une répétition générale de la *Duchesse de Guise*, grand opéra en trois actes qui doit être joué demain soir à la représentation au bénéfice des Polonais. Jamais nous n'avions vu la salle de la Renaissance, où cette représentation doit avoir lieu, envahie par une réunion plus nombreuse et plus brillante. On n'était admis que par faveur à cette répétition; mais à la porte d'entrée se tenaient des dames patronesses qui recevaient et sollicitaient les offrandes: la recette a été fort abondante et grossira celle de demain qui ne s'élèvera pas à moins de 30,000 fr.

L'attrait de la répétition de cet après-midi était fort grand. Ce ne sont pas, en effet, les acteurs qu'on est habitué à voir sur nos théâtres qui allaient se montrer au public; ce n'étaient ni Duprez, ni Rubini, ni Pauline Garcia, ni Mme Dorus, ni Levasseur, ni Lablache qu'on allait entendre; c'était l'élite de la société: c'étaient des artistes du grand monde qui avaient bien voulu se faire comédiens au profit des pauvres exilés de la Pologne.

Le sujet de la *Duchesse de Guise* n'est autre que l'*Henri III* de M. Alexandre Dumas, arrangé en opéra et mis en musique par M. de Flottow. Cette composition fourmille de motifs gracieux et qui, pour la plupart, ont été rendus avec un charme et un talent qui feraient honneur à nos meilleurs chanteurs. Les costumes étaient d'une grande magnificence; soixante choristes, hommes et femmes, semblent avoir rivalisé de luxe et de coquetterie pour donner à leur toilette l'éclat et le cachet de la haute position qu'ils occupent dans la société.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 2 avril.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

A une heure et demie, la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

M. CHARLES DUPIN monte à la tribune et prononce l'éloge funèbre de M. de Prony.

La chambre ordonne l'impression de cet éloge.

La parole est au ministre de la guerre pour la présentation d'un projet de loi.

M. CUBIÈRES: Messieurs, le roi nous a chargés de présenter à la chambre des pairs:

1^o Un projet déjà adopté par la chambre des députés et ayant pour objet d'autoriser le ministre de la guerre à employer une somme de 3,600,000 f. pour la transformation de 700,000 armes à silex en fusils à percussion;

2^o Un projet portant demande d'un crédit de 650,000 f. pour l'inscription des pensions militaires à liquider dans le courant de l'année 1840.

La chambre ordonne l'impression et la distribution de ces divers projets de loi et fixe à lundi l'examen dans ses bureaux.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner le projet de loi relatif aux fonds secrets et pour nommer, s'il y a lieu, la commission qui devra examiner ce projet de loi.

A quatre heures, la chambre délibérait encore en séance secrète. On assure que la commission sera hostile au projet de loi. Ce bruit, répandu dans la chambre durant la suspension, avait causé une très-vive agitation. Nous doutons fort du mauvais vouloir de la chambre en pareille circonstance.

On lit dans l'*Emancipation*:

M. le préfet part aujourd'hui pour Paris, et ne reviendra pas, dit-on, occuper son poste dans notre département. Un large remaniement est annoncé et indispensable. M. Floret doit y figurer en qualité de préfet des Bouches-du-Rhône. De plus, M. Marquet, ancien sous-préfet de Muret, passerait de l'Ardèche à la Haute-Garonne.

Il y a encore eu conseil des ministres ce matin, à onze heures. Le chargé d'affaires des Deux-Siciles est venu à l'hôtel de la présidence pendant la tenue du conseil.

Une ordonnance royale en date du 28 mars, publiée aujourd'hui par le *Moniteur*, crée auprès des facultés des sciences trois ordres d'agrégés correspondant aux grandes divisions de cet enseignement, savoir: des agrégés pour les sciences physiques, des agrégés pour les sciences mathématiques et des agrégés pour les sciences naturelles. Ces divers agrégés seront nommés au concours.

Le *Moniteur* annonçait ce matin la retraite de M. Sanvo, son rédacteur en chef, qui est remplacé à partir d'aujourd'hui par M. Grün, avocat à la cour royale de Paris. Cette nomination, dit le *Moniteur*, a été faite «avec l'agrément de l'autorité que toutes les convenances ordonnaient de consulter.»

M. Grün était tout récemment rédacteur en chef du *Journal Général*.

La rédaction en chef du journal *la France* va, dit-on, être confiée au talent de M. F.-P. Lubis, ancien rédacteur de la *Gazette de France* et auteur d'une histoire recommandable de la Restauration.

On lit dans le *Courrier français* :

Le bruit a couru au palais que l'intention de M. le garde-des-sceaux est de supprimer les juges-suppléants et de régulariser l'organisation des tribunaux, de manière à ce que tous les magistrats du même ordre ne siègent pas, comme aujourd'hui, à des titres différents. De graves abus se sont glissés, en effet, dans cette institution du consulat, qui n'a servi trop souvent qu'à faire entrer dans la magistrature des hommes riches et peu capables, auxquels la faveur assurait ainsi un avancement certain, au détriment des anciens services et des capacités éprouvées. Quelquefois aussi cette espèce de candidature facilitait des arrangements d'une nature par trop patriarcale; un magistrat prenait sa retraite à condition de faire nommer son fils juge-suppléant, et l'hérédité reparaissait à la faveur de ces combinaisons de mauvais aloi. Nous pourrions citer de curieux exemples de ces transactions, qui finiraient par introduire quelque chose de semblable à la vénalité des offices dans le sanctuaire de la magistrature.

On lit dans la *Revue du Cher* :

Dans le petit nombre de journaux de l'opposition que l'avènement de M. Thiers n'a pas rendus ministériels, il en est qui témoignent des regrets sérieux en voyant le centre gauche s'écarter de ces principes de *puritanisme*, comme on dit, dont il faisait profession. Nous ne partageons nullement cette anxiété. Il y a plus, nous ne comprenons pas sur quoi elle se fonde, et vraiment nous n'avons jamais pu nous expliquer la vertu, la probité, la moralité de messieurs du centre gauche. Quels actes en sont la preuve, ou plutôt ne sont pas la preuve du contraire? Voyez ceux des membres qui dès long-temps ont commencé à jouer un rôle : vous les trouvez à la solde de la presse ou même de la police de l'empire qui déjà commençaient à conspirer contre la France.

La Restauration, il est vrai, ne les admit pas à ses faveurs; elle avait des dévouements à récompenser, et d'ailleurs messieurs du centre gauche d'aujourd'hui s'étaient enrôlés bientôt sous un autre drapeau; ils étaient devenus les *libéraux*, et ils organisaient, sous cette dénomination qui sentait par trop l'industrialisme, la conspiration qui dure encore, la guerre aux ministères pour devenir ministres. Et quand le peuple a eu fait une révolution, ils l'ont escamotée à leur profit, ni plus ni moins que si c'eût été un changement de ministère, et ils ont voulu qu'elle ne fût pas autre chose en réalité.

Cependant il n'y a pas eu des places de ministre pour tous, et de là cette scission qui s'est établie dans le camp des libéraux. A quelles aberrations incroyables ne les a pas poussés tant d'avidité! Toute la France sait à quel point ils détestent la forme du gouvernement républicain; eh bien! dans leurs divagations au sujet de ce qu'ils appellent le gouvernement parlementaire, ils ont avancé des opinions qui, si elles étaient mises en pratique, dépouilleraient la royauté de tout pouvoir, de toute influence, et la réduiraient au rôle honteux du soliveau de la fable.

Dieu merci! le rôle que les républicains réservent à leur président est autrement beau, autrement honorable; ils sont trop amis de l'ordre et de la liberté, ce qui est tout un, pour ne pas donner au chef de l'Etat les moyens de les faire respecter. Ce sont là des objets qui intéressent fort peu messieurs du centre gauche. S'il est impossible de concilier certaines doctrines qu'ils ont fait entendre dans ces derniers temps avec l'esprit de royalisme qui les anime, on peut être assuré qu'ils n'en parleront plus maintenant; ils ont les emplois, ils se montreront ce qu'ils sont, et c'est un bonheur, nous osons le dire.

Ainsi, l'opposition se trouvera débarrassée d'un grand nombre de perfides qui défigureraient son esprit et paralysaient ses démarches. Le parti patriote s'épure. Nous y aspirions depuis long-temps. Il ne fut et ne sera jamais vaincu que par lui-même, c'est-à-dire par les traitres qui sont dans ses rangs; les dévoiler, c'est préparer la victoire.

Tribunaux.

Georginet bouscule tout sur son passage, public, témoins, gardes municipaux, et prend possession du banc des prévenus qu'il remplit de sa large carrure. « Ah! ah! s'écrie-t-il, nous allons donc débrouiller ce fameux chapelet!... Jasez, je vous livre mes oreilles. »

Et si vous pouviez voir Georginet... son cou de taureau, ses cheveux blancs crépus, sa large trogne rouge, jaune, violette, et qui trahit de si larges tête-à-tête avec la bouteille! Héros d'Homère!...

Georginet a battu la garde : on s'en doutait. Il l'a, de plus, chaudement investie; mais ceci n'est qu'un corollaire.

Voici ce que vient raconter le bon et honnête soldat qui a eu le malheur de se trouver en contact avec Georginet :

« Je montais ma garde, n'est-ce pas? j'étais de faction à Babylone, n'est-ce pas? Bon!... Il était près de minuit, n'est-ce pas? je ne pensais à rien, bon!... Tout d'un coup, je vois comme quelque chose de quelconque qui me menace de son approche : *Qui vive!* que je crie, conformément à la consigne. — *Vive la ligne!* qu'il m'est répondu. — Oh! oh! que je dis dans mon âme, ceci est le cri des *turbateurs*... Je croise la baïonnette, n'est-ce pas? et je me trouve tête à tête avec un parapluie... Tout d'un coup le parapluie s'ouvre, n'est-ce pas? et je ne vois plus personne, si ce n'est que le parapluie en question m'envoie des bulles d'eau... J'exaspère, et au risque de tous les malheurs qui peuvent en arriver, je perds de ma baïonnette le parapluie; un grand éclat de rire s'en échappe, et une voix m'écrie : « En avant les canons!... » Aussitôt j'ai crié : « Caporal, hors la garde! » Oh! alors, si vous aviez vu le bourgeois! c'était plus un homme, c'était une pièce de quatre chargée à mitraille de toutes les sottises qu'on peut inventer. »

M. le président : Quelles injures vous a-t-il dites?

Le témoin : D'abord il m'a appelé gendarme.

M. le président : Vous ne prenez certainement pas cela pour une injure?

Le témoin : Non... non... non... bon!... Et puis il m'a dit que j'étais une carafe d'eau... que mon bâton de maréchal serait un bâton de réglisse...

M. le président : Est-ce là tout?

Le témoin : Je crois que z-oui... mais il y a les coups... c'est mieux, ça... des grands coups de pieds dans les jambes et des coups de poings sur mon shako, à preuve qu'il a été tout crevé, n'est-ce pas?

M. le président, au prévenu : Eh bien! Georginet, vous venez d'entendre la déposition du témoin; vous l'avez injurié, frappé.

Le prévenu : Je demande à débrouiller le chapelet... J'avais, là, si vous voulez le savoir... Quand on a bu, on veut boire

naturellement... N'ayant pas d'ami sous la main, je m'ai adressé au pions, qui m'a répondu : « Passe ton chemin, cherretier. — Je suis charretier, c'est vrai, que je lui ai fait; mais quand je me trouve chez le marchand de vin avec n'importe quoi, fût-ce un pair de France, mon argent vaut le sien. » C'est alors qu'il a blessé mon parapluie; y avait-il de quoi, je vous le demande?

M. le président : Vous avez parlé de canons, dans le but d'effrayer cet homme.

Le prévenu : Canons de vin, mon président; canons de vin!... on ne connaît plus que ceux-là aujourd'hui... Sous l'empereur, canons à mitraille; sous le gros 18, canons de l'église; sous aujourd'hui, canon de vin...

Le tribunal renvoie le prévenu du chef d'injures, mais le condamne à cinq jours de prison et à 16 f. d'amende pour les voies de fait.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

En rapportant les circonstances de la reconnaissance faite par la femme Chavaudret du cadavre de l'enfant assassiné dans la commune de La Villette, nous avons insisté sur ce fait que cette femme déclarait seulement qu'elle croyait reconnaître la jeune victime pour son fils, disparu le 6 du mois de juillet dernier. Plusieurs locataires de la maison où cette femme et son fils avaient habité, son maître d'apprentissage, entre autres, avaient été appelés pour éclairer de leur témoignage les doutes que pouvaient laisser les hésitations de la femme Chavaudret. Ce n'était que sur la reconnaissance bien formelle de l'enfant, faite par le sieur Metge, directeur de l'école d'enseignement mutuel qu'il avait fréquentée, et par le beau-frère de sa mère, que la justice avait été convaincue que la victime du crime mystérieux dont les auteurs échappent jusqu'à ce moment à ses recherches était bien réellement le jeune Philibert Chavaudret.

Aujourd'hui, plusieurs journaux annoncent que les incertitudes recommencent sur l'identité de ce malheureux enfant, et que d'un nouvel examen du cadavre il résulterait que les vêtements qu'il portait, il y a neuf mois, à l'époque de sa disparition, et dont on a revêtu le cadavre, se trouveraient trop longs, tandis que le contraire devait arriver d'après les effets ordinaires de la croissance.

Ces journaux, du reste, disent que la femme Chavaudret seule a élevé des doutes sur l'identité, et que les autres témoins devant lesquels avait lieu cette sorte d'expertise, le maître de l'école mutuelle, les camarades de l'enfant, les locataires de la rue d'Ormesson, ont été unanimes à le reconnaître.

Nous n'avons rien à dire de cette divergence d'opinions sur un fait en quelque sorte matériel. L'autorité judiciaire poursuivra sans doute le cours de ses investigations de manière à dissiper tous les doutes; déjà les renseignements qu'elle a recueillis font connaître quelle était la position de l'enfant de la fille Chavaudret et fixent les doutes sur son état civil.

Dans l'année 1829, la fille Chavaudret, âgée déjà de plus de quarante ans, était au service de M. Aubelle, substitut de M. le procureur du roi à Dijon (Côte-d'Or); un nommé Etienne Laroche, âgé de trente-neuf ans, était également attaché à la maison comme domestique. Des relations intimes s'établirent entre la fille Chavaudret et lui, et, le 19 décembre 1829, cette fille donna le jour à un enfant du sexe masculin, qui reçut le nom de Philibert Chavaudret, n'étant pas reconnu par son père.

La naissance de l'enfant ne fit pas cesser les relations d'Etienne Laroche et de la fille Chavaudret; ils le mirent en nourrice et à frais communs. Plus tard, la mère le retira de nourrice et le plaça dans son pays, à Sainte-Reine, près Semur, et là il fut élevé jusqu'au commencement de l'année dernière.

Près de dix ans, on le voit, s'étaient écoulés. Etienne Laroche, dont la sœur était depuis sept ans au service du commissaire de police de Dijon, avait quitté cette ville; la fille Chavaudret était venue elle-même à Paris. Au mois de janvier 1839, elle fit venir auprès d'elle son fils, le petit Philibert; elle le mit en apprentissage chez un fabricant de casquettes, demeurant dans la même maison qu'elle, rue d'Ormesson, 8, et l'envoya à l'école d'enseignement mutuel.

Le 6 juillet de la même année, Philibert, que son maître avait envoyé porter de l'ouvrage, disparut. Sa mère fit une déclaration à la police; une enquête fut faite, mais sans résultats. Les voisins, dans cette enquête, s'accordaient à déclarer que l'enfant de la femme Chavaudret, quoique d'un caractère doux, bon et laborieux, était fort malheureux avec elle, qu'elle le laissait manquer du nécessaire, et que, selon toute apparence, quelque personne, touchée de son sort, l'avait recueilli par humanité.

Depuis lors, Philibert n'avait donné signe de vie à sa mère, bien qu'il sût lire et écrire et fût assez intelligent pour trouver, s'il l'eût voulu, moyen de la tirer d'inquiétude.

Le mardi 25 mars, la fille Chavaudret a cru le reconnaître sur les tables funestes de la Morgue. Nous avons dit quelles avaient été alors ses impressions; nous ajouterons ici une parole qui, au premier moment, lui avait échappé et que nous avons cru devoir taire. Après avoir examiné ce corps glacé par la mort : « Je crois bien que c'est mon fils! s'écria-t-elle; oui, c'est lui!... Eh bien! j'aime mieux le trouver là que de rester dans l'incertitude où il me laissait! »

Faits Divers.

On lit dans le *Journal de Belfort* :

« Dimanche dernier, dans l'après-midi, est arrivée à Belfort une voiture escortée par la gendarmerie et dans laquelle se trouvait un Espagnol qui a été écroué à la prison de ville sous le nom de prince Léon. Il est reparti le lendemain pour être conduit à la frontière suisse. »

— Un pauvre vieillard infirme de Giromagny (Haut-Rhin) est mort de faim et de froid sur la voie publique de cette commune, dans la nuit du 19 au 20 de ce mois. Après avoir inutilement prié qu'on lui donnât pour refuge une grange ou une écurie, il était allé se présenter au corps-de-garde dont l'entrée lui fut également refusée. Ses cris réveillèrent le voisinage d'une veuve à la porte de laquelle il s'était enfin étendu pour passer la nuit; mais on le prit pour un homme ivre, et c'est dans cette misérable position qu'il expira. Son cadavre est demeuré sur la rue jusqu'à midi, heure à laquelle la justice, accompagnée d'un médecin, est venue le relever.

— Il a été donné dans le courant de cet hiver, à Guebwiller (Haut-Rhin), trois bals au profit des pauvres, dont le produit net s'est élevé à la somme de 506 f. 20 c., qui a été versée entre les mains du caissier du comité de bienfaisance.

— L'engagement de Mlle Rachel a été renouvelé aujourd'hui aux conditions suivantes : 27,000 f. d'appointements fixes, 18,000 f. répartis sur 64 représentations obligées, trois mois de congé et une représentation à bénéfice, garantie pour 15,000 f. par l'administration.

Mlle Mars a été aussi réengagée cette semaine, à raison de 30,000 f. par an, de 150 f. de feux pour chaque représentation, d'un bénéfice non garanti et de deux mois de congé.

Mlle Doze est engagée à raison de 5,000 f. d'appointements et d'une gratification de 1,000 f.

Plusieurs artistes, sociétaires ou pensionnaires, vont quitter le théâtre de la rue Richelieu. Mlle Dupont a reçu avant-hier la lettre par laquelle le ministre l'admettait à prendre sa retraite. M. Desmousseaux et sa femme, excellente actrice dont la perte est bien regrettable, Mlle Charton, MM. Montlaur, Brévante, etc., se retirent aussi.

— La ménagerie, nous voulons dire la troupe de M. Carter est déjà installée au théâtre du Capitole. Les lions, tigres et autres acteurs qui la composent se reposent un peu. A bientôt leurs débuts. (L'Emancipation de Toulouse.)

Extérieur.

ANGLETERRE. — Il se confirme que M. de Brunow est nommé, par ukase de Nicolas, ministre plénipotentiaire près la reine d'Angleterre.

— Dans la dernière séance de la chambre des communes, M. Labouchère, ministre du commerce, a déclaré que les bonnes relations entre l'Angleterre et Naples n'étaient pas troublées. Aucune autre nouvelle.

— Les travaux du parlement anglais sont sans intérêt.

O'Connell vient d'adresser une lettre au duc de Leinster, à l'occasion du bill de lord Stanley qui, dit-il, met les élections d'Irlande à la merci d'une aristocratie peu généreuse; il annonce l'intention de se rendre à Dublin. Après avoir loué la déclaration dernièrement signée en faveur de l'Irlande par le noble lord, M. O'Connell ajoute :

« Le service que vous avez rendu ainsi, quelque grand qu'il soit, ne consiste que dans des paroles. Ce sont des actes qu'il faut maintenant à l'Irlande. Pour moi, je viens me mettre sous les ordres de votre grâce. Je dois être dans quinze jours à Dublin. J'y serai plus tôt, si votre grâce l'exige. »

« Si vous le voulez, l'Irlande devra se lever dans toute sa force pacifique. Une grande démonstration populaire pourra être faite du nord au sud. Il faut que le parlement entende la voix de l'Irlande, de l'Irlande invoquant la protection de notre reine bien-aimée, la meilleure de sa race, la première souveraine anglaise qui ait compris et apprécié l'affection loyale de ces braves, religieux et moraux Irlandais. »

ANTILLES. — Des bâtiments suspects de piraterie ont paru dans la mer des Antilles. Un navire anglais arrivé à la Jamaïque, le 15 janvier, a été poursuivi par une goëlette dont le pont était couvert de monde. Cette goëlette était teinte en noir avec un liston rouge.

ORIENT. — Le paquebot anglais est arrivé avec les nouvelles du Levant et des Indes. Voici quelques extraits des lettres qu'il nous a apportées.

ALEXANDRIE, le 20 mars. — Méhémet-Ali est de retour du Caire; il a été accueilli partout avec enthousiasme, ce qui n'est pas chose commune chez les Osmanlis. La présence du vice-roi dans la Basse-Egypte a donné une nouvelle impulsion aux travaux de fortification et à l'organisation des gardes nationales. Les consuls ont fait une visite d'étiquette au pacha, mais il n'a presque pas été question des affaires d'Orient.

Il n'y a aucun mouvement dans la flotte. Lorsque le bruit se répandit que les Anglais allaient employer des mesures coercitives, il était question de faire sortir cinq à six vaisseaux; mais il paraît qu'on a ensuite renoncé à ce projet.

L'armée de l'Yémen est presque tout entière en Egypte; elle a un effectif de 24,000 hommes de troupes régulières. Il y a maintenant plus de 60,000 hommes en Egypte, et l'armée de Syrie a conservé son effectif d'environ 80,000 hommes.

En Egypte comme en Syrie, partout enfin, le pacha se met en mesure de lutter contre les efforts de l'Europe, et ses précautions sont si bien prises, qu'en cas d'agression, il peut résister long-temps, sinon toujours.

— Le courrier de l'Inde est arrivé. Il annonce que l'expédition navale que l'on va diriger contre la Chine faisait ses préparatifs de départ; mais on n'a pas perdu encore l'espoir d'un arrangement amiable. On n'avait recueilli à Bombay que des bruits vagues sur la marche de l'armée russe qui se dirige sur Khiva.

Les derniers avis de la Perse portent que le shah, parti de Teheran à la tête de 8,000 hommes, se dirigeait vers Ispahan. Cette expédition donnait lieu à mille conjectures. Quelques personnes croyaient que ces troupes étaient destinées pour Chiraz dont les habitants s'étaient montrés peu disposés à payer le tribut; d'autres enfin prétendaient que cette expédition était dirigée contre les Anglais et avait pour but de les forcer à abandonner les positions dont ils se sont emparés depuis peu de temps sur le golfe Persique. On ne sait donc rien de positif si ce n'est que l'attitude du shah n'est rien moins que pacifique.

— L'Observateur autrichien publie une sorte de discours du trône, que le sultan a fait lire au conseil de la Porte, le jour du nouvel an turc, par Reschid-Pacha. C'est une imitation complète du discours de la couronne en usage dans les états constitutionnels d'Europe, et on y trouve même la phrase banale concernant les assurances d'amitié reçues de la part des autres puissances.

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTEZ.

Classe d'Enseignement supérieur

POUR LE PIANO,

D'APRÈS LA MÉTHODE DU CONSERVATOIRE DE PARIS,

TENUE PAR M. A. BILLET.

Prix : 100 francs pour six mois.

Il y aura trois leçons par semaine de onze à une heure, les lundis, mercredis et samedis, dans les salons de Mme David, rue Buisson, 6, au 2^e étage.

On peut s'inscrire chez Mme David.

(8179)

BAINS DU JARDIN,

Rue Belle-Cordière, 5, et rue Bourghanin, 4, à Lyon.

M. CARNY vient de faire mettre entièrement à neuf cet établissement déjà connu; rien n'a été épargné pour réunir la salubrité à la propreté.

La bonne tenue de ces bains fait espérer à son propriétaire une confiance qu'il s'efforcera toujours de mériter.

L'ouverture aura lieu MERCREDI 8 AVRIL 1840.

On porte des bains à domicile.

(7312)

BOURSE DE PARIS DU 2 MARS.

Trois pour cent	83 50
Quatre pour cent	102 50
Cinq pour cent	113 15

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CHARLES SAVY,
QUAI DES CÉLESTINS, 48.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

DES EAUX DE SOURCE ET DES EAUX DE RIVIÈRE, comparées sous le double rapport hygiénique et industriel, et spécialement des eaux de source de la rive gauche de la Saône, près Lyon, étudiées dans leur composition et leurs propriétés, comparativement à l'eau du Rhône; par Alphonse Dupasquier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, professeur de chimie médicale à l'école de médecine et de chimie industrielle à l'école La Martinière, etc. Orné d'un plan des environs de Lyon. — 1 fort vol. in-8°, papier vélin, broché; Paris et Lyon, 1840. — Prix: 7 f. 50 c.

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE NATURELLE DANS LES COLLÈGES, adopté par le Conseil royal de l'instruction publique, disposé en tableaux méthodiques par Céran-Lemonnier, professeur adjoint au collège Rollin. — 3^e édition; 1 vol. in-folio, cartonné, orné de figures coloriées; Paris, 1840. — Prix: 24 f.

Le même ouvrage, figures noires, 10 f. (2451)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(7311) Par acte sous seing-privé en date du vingt-quatre mars dernier, la société de fait ayant existé entre Pierre Euler et Jean Euler, demeurant tous deux aux Brotteaux, rue d'Enghien, sous la raison *Euler frères*, pour l'exploitation: 1^o du fonds de serrurerie que Pierre Euler avait établi au Brotteaux, à l'angle du cours Morand et de l'avenue de Saxe; 2^o d'un fonds de liquoriste situé aux Brotteaux, maison Saint-Olive; 3^o d'entreprises de travaux publics, a été dissoute depuis le vingt-un février mil huit cent trente-neuf. La liquidation a été déferée à M. Pierre Euler.

Pour extrait certifié conforme:

J'approuve, JEAN EULER.

J'approuve, PIERRE EULER.

(7310) Par acte sous seing-privé, en date du vingt-huit mars mil huit cent quarante, MM. François Jarret, tondeur de châles, demeurant à Lyon, rue des Deux-Angles, n° 14, et Jacques Ruf, aussi tondeur de châles, demeurant à Lyon, rue Royale, n° 25, ont formé une société en nom collectif, sous la raison sociale *Jarret et Ruf*, pour l'exploitation d'une mécanique à tondre les châles. Aucun des associés ne pourra contracter nul engagement sous la raison sociale sans le concours de son associé. La société a commencé le vingt-huit mars et prendra fin le vingt-quatre juin prochain. A cette époque, la liquidation sera faite en commun.

Pour extrait certifié conforme:

JARRET, RUF.

(1109) Mardi sept avril courant, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente judiciaire de meubles saisis, consistant en tables, consoles, glaces, pendule, commode, secrétaire et autres objets.

ENGLER.

(1096) Lundi vingt avril mil huit cent quarante, à midi, il sera, en l'étude de Me Fabre, notaire à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, procédé à la vente à l'enchère d'une petite maison de campagne, située en ladite commune, joignant la place et l'église, ayant terrasse, tonne, pré-verger, et jouissant d'un beau point de vue. La contenance est d'environ 12 ares. Le prix n'excédera pas 6 à 7,000 f. Les facilités demandées seront accordées pour le paiement.

S'adresser, pour traiter avant la vente, à Lyon, rue Saint-Jean, 29, au 2^{me}, et à Saint-Cyr, audit Me Fabre.

(1736) VENTE AUX ENCHÈRES,

Lundi six avril, à midi précis, place des Terreaux, DE DEUX TRÈS-BELLES VOITURES DE LUXE, l'une calèche, l'autre worce, en parfaite condition.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(2330) A VENDRE AUX ENCHÈRES,
DEUX MAISONS

Situées à Vaise, faubourg de Lyon,

L'une place du Chapeau-Rouge, 7, composée de deux corps de bâtiments séparés par une cour; et l'autre rue du Pont de la Gare, avec un jardin contigu dans lequel se trouvent un hangar et une petite construction.

L'adjudication aura lieu le 15 mai 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Maronniers, n° 1, chargé de traiter de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication.

(2329) A vendre.

Huit cent cinquante pieds d'ARBRES CHÊNES de diverses grosseurs, propres à la conservation et autres travaux de tous genres, situés à Vertrieux, canton de Crémieu (Isère), sur les bords du Rhône.

S'adresser à Me Laforest, notaire, rue des Maronniers, n° 1.

(8213) VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES,

Par le ministère de Me Vignet, notaire à Fontaines,

D'UNE BELLE ET VASTE MAISON DE CAMPAGNE, située à Cailloux-sur-Fontaines, près Lyon, à vingt minutes du passage des omnibus, et dans une site agréable.

La contenance est d'environ 70 ares.

La vente aura lieu dans la propriété le dimanche 26 avril 1840, à midi.

S'adresser, pour les renseignements ou pour traiter de gré à gré, audit Me Vignet.

ANNONCES DIVERSES.

(8200) A vendre de suite au prix de 6,000 francs,
UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située rue Neuve-des-Charpennes, composée d'une maison, de 30 ares environ de terrain, d'une cour et d'un puits.

S'adresser aux Brotteaux à M. Puis, avenue Vauban, maison Cotton, au 1^{er}.

(7307) A vendre.

UNE CALÈCHE pour la ville et le voyage, bien suspendue; le charonnage est excellent.

S'adresser au portier de la maison n° 7, rue Saint-Dominique.

(8214) A vendre.

PLUSIEURS PETITES VOITURES ET DEUX OMNIBUS à douze et quatorze places.

A louer. — CHEVAL et VOITURE.

S'adresser chez M. Chevalier, place Saint-Michel, n° 5.

(8215) A louer.

PLUSIEURS MAGASINS, rues Noire et de l'Hôpital, pour gros et détail. — PLUSIEURS APPARTEMENTS grands et petits, dont UN au premier pour MAGASIN, en face de la rue Raisin.

S'adresser rue de l'Hôpital, à l'angle de la rue Noire, 1, de dix à onze heures et de trois à quatre heures.

(8142) A vendre de suite.

UN PETIT OMNIBUS à huit places, suspendu sur huit ressorts à pincette, essieu nu sans encastrure, et les quatre roues boîtées en cuivre, avec impériale et vache.

S'adresser chez le sieur Balan, entrepreneur de déménagements par chariots suspendus et fermés pour tous pays, cours Bourbon, n° 47, entre le pont Lafayette et celui de l'Hôtel-Dieu, à la Guillotière-lès-Lyon.

(8189) A vendre pour cause de départ.

ATELIER COMPLET DE MOULINAGE DE SOIE NEUF, composé de quarante guindres.

S'adresser à A. D., propriétaire, rue de Séze, n° 1, aux Brotteaux.

(8124) A VENDRE. — Plusieurs SOUFFLETS, ENCLUMES, ETAUX, TOURS, et autres outils.

S'adresser à M. Mercier, serrurier, rue Roland, ou à son atelier, à l'Abattoir.

(8210) A vendre.

TRÈS-BEAUX MURIERS hautes tiges.

S'adresser à M. Guillot père, pépiniériste, rue des Hingelles, n° 1, à la Guillotière.

A céder, pour cause de santé, à des conditions faciles.

UN PENSIONNAT DE QUARANTE PENSIONNAIRES, à quelques lieues de Lyon.

S'adresser à M. Lacroix, maître de pension, rue Poulailherie, 21. (8148)

(8175) A céder pour cause de départ.

UN ENSEIGNEMENT POUR LE DESSIN et tous ses matériaux et la suite d'une bonne clientèle pour le dessin de fabrique, situé sur un de nos plus beaux quais.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Malpertuis, rue Ecorchebœuf, n° 8, au 3^e.

(8201) A céder.

LA FERME DES CHAISES de la promenade des Tilleuls de Bellecour.

S'adresser au Cabinet de Lecture des Tilleuls.

(8203) A louer.

MAISON DE CAMPAGNE meublée, en totalité ou en partie, dans un clos très-ombragé, belle position, ayant vue sur le Rhône et sur le coteau de la Croix-Rousse. — S'adresser quai Bon-Rencontre, 66, au 2^{me}, ou à la Croix-Rousse, chez M. Margerand, épiciier, entrée de la Boucle.

(8209) A louer.

MAISON DE CAMPAGNE, très-bien située à Sainte-Foy, près la rivière d'Oullins, se composant de six pièces fraîchement décorées et meublées, avec jardin et remise.

Pl.-ine jouissance d'une vaste campagne pour la promenade.

S'adresser à M. Barrolat, agent d'affaires, rue Mulet, 2.

(8197) A louer de suite.

JOLIS APPARTEMENTS de cinq pièces avec la promenade d'un vaste clos.

S'adresser à M. Charbonnet, à la Demi-Lune.

(8216) A vendre de suite pour cause de départ.

AU PRIX DE 4,500 FR.

UN FONDS DE CAFÉ décoré et meublé à neuf, situé sur la meilleure place de la ville.

S'adresser à M. Boisson, restaurateur, place des Terreaux.

(8434) On demande UN JEUNE HOMME pour apprenti écrivain-lithographe. On est à même de le former convenablement dans cette industrie.

S'adresser à M. Lioger, papetier, rue de la Barre.

(8194) M. P. et M., décorateur, rue Belle-Cordière, n° 5, par sa grande clientèle et son bon procédé de mettre en couleur les appartements, s'abonne avec les personnes qui ont des appartements cirés, à 50 c. la toise par année, pour les entretenir et les mettre à neuf toutes les fois que les maîtres le jugeront à propos. On peut prendre des renseignements de son travail à l'Hôtel-Dieu, à Lyon, où il en a 1,050 toises à eut retenir.

(2395) COMPAGNIE DES BAINS DU RHONE.

Le directeur-gérant des Bains du Rhône a l'honneur de prévenir le public que l'établissement est ouvert, et que les billets de l'ancien établissement seront reçus par lui jusqu'au vingt-cinq juin prochain.

M. ARBAN, propriétaire de la Rotonde, aux Brotteaux, a l'honneur de prévenir le public que le dernier grand bal a lieu aujourd'hui samedi 4 avril. La dernière soirée se donnera demain dimanche 5 avril.

La salle sera magnifiquement éclairée par 300 becs de gaz.

GUÉRISON

Des Aveugles, des Sourds, des Maux de Dents, des Hernies et des Maladies secrètes.

PAR M. DUSAULE DE NESVRE...

Médecin-oculiste de la Faculté de Médecine de Montpellier.

CABINET DE CONSULTATION tous les jours sur toute espèce de maladies, Grande-Rue de la Guillotière, 13, au 1^{er}. L'entrée est par la rue des Trois-Rois.

NOTA.—Les consultations verbales sont gratuites; les visites se paient. On est prié d'affranchir les lettres. (8217)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkelt, droguiste, rue du Terrallié. (2773)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du SIROP PECTORAL DE MOU-DE-VEAU aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. On y trouve également le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME de Georgé, pharmacien à Epinal (Vosges). (2781)

COMPAGNIE

D'ASSURANCES GENERALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac, de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, les palpitations, les crises nerveuses, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, pharmacien-chimiste, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. — A Genève, chez M. Karcher, droguiste, place Dumolard. (2775)



Le dépôt du BAUME COLONIAL contre les douleurs de quelque nature qu'elles soient est toujours chez M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30.— On y trouve également en dépôt: le SIROP DE LAMOUROUX, l'ELIXIR DU DOCTEUR GUILLIÉ, les PATES PECTORALES de GEORGÉ d'Epinal, et de REGNAULD, de Paris. (2785)

YON.—IMPRIMERIE DE BOURST FILS, RUE POULAILLERIE, 19